



Le mariage avec une femme italienne

Par **youssef45**, le **31/08/2012 à 23:48**

Bonjour,
je suis en france depuis un peut de temps comme travailleur saisonnier,
j'ai fais la connaissance d'une femme italienne.
est ce que j'ai le droit de se marie avec elle en france en sachant que j'ai un titre de séjour de
travailleur saisonnier.
merci d'avance de votre réponse
cdt

Par **trichat**, le **03/09/2012 à 20:49**

Bonjour,

Si la femme que vous voulez épouser est italienne, il faut que le mariage se déroule en Italie
ou dans votre pays. Ca ne vous paraît pas logique?
Cordialement.